

**Certificat d'examen de type
n° F-03-K-001 du 07 janvier 2003**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/72/C120839-D1

Réfractomètre pour moûts de raisin MASELLI

type LA-01

Le présent certificat est prononcé en application du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et du décret n°70-704 du 30 juillet 1970 réglementant la catégorie d'instruments de mesurage : réfractomètres utilisant le phénomène de réfraction limite ou de réflexion totale de la lumière.

FABRICANT :

MASELLI MISURE SpA – Via Cornalia – 19 MILAN – ITALIE

DEMANDEUR :

MASELLI MISURE – Les espaces Saintes Baume, 28 – 30 avenue du Château de Jouques – 13420 GEMENOS

OBJET :

Le présent certificat transfère à la société MASELLI MISURE le bénéfice de la décision n° 96.00.741.001.1 du 18 mars 1996 ⁽¹⁾ relative au réfractomètre pour moûts de raisin MASELLI modèle LA-01 accordée à la société FABRE MESURELEC SA.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques du réfractomètre pour moûts de raisin MASELLI type LA-01 sont inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires sont identiques à celles définies dans la décision n°96.00.741.001.1 précitée.

De plus, la marque de conformité au type figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est constituée du numéro et de la date de la décision n° 96.00.741.001.1 précitée.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les conditions particulières définies dans la décision n° 96.00.741.001.1 précitée sont inchangées.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/C120839-D1, chez le fabricant et chez le demandeur.

VALIDITE :

La limite de la décision transférée reste inchangée.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

(1) Revue de métrologie : juin 96, page 165.

